

SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

EAN : _____
Ref.: _____ Compteur n°: _____
Index : _____

Date du contrôle : 19-10-2009 Type de contrôle examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGIE art. 276bis) (A.R.2.6.2008) (RGPT art.262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - vente d'habitation ; Type locaux : Appartement 12ko1

Début travaux : Fondations avant après 1.10.81 - Installation électrique avant après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86

Raccordement : Tension 230 V

Protection raccordement Març 4P

Câble aliment, tableau, princ. : 4 x 10 mm²

Inter.gén. : type 30A 70,3A

Type électrode de terre boucle - barres - piquets - conducteur horizontal

Schéma : TT

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term. : 11 ; RA : 7,2 Ohm; RI tot 20 MΩhm

Facteurs d'influences externes: _____

DESCRIPTION : _____

Voir Schéma unifilaire et de situation.

CONTROLES effectués : voir verso _____

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES : NE ANT

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

Vu le : _____

le responsable du distributeur

nom : _____

signature : _____

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

- CONCLUSION : ① L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 18/10/2031 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
- ② L'installation n'est pas conforme.
- ③ L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.
- L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le : _____

220 Virgin

L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signature

45 C. Bayot

Le directeur,